



Modalités d'augmentation du loyer

Par **margouillat**, le **09/01/2010 à 19:44**

Bonjour, je viens d'apprendre par mon propriétaire, qui encaisse directement et personnellement les loyers, va faire appel à un notaire afin de ne plus gérer cet aspect de la location. Je souhaiterais savoir si mon loyer pourra être augmenté, car depuis 5 ans que je suis dans mon logement celui-ci n'a jamais bougé, et je voudrais savoir quelles peuvent être les conditions de cette augmentation (quand, comment, de quel pourcentage ?) Merci d'avance de vos réponses, si elles y ont :-)

Par **LeKingDu51**, le **09/01/2010 à 20:44**

Bonjour, Tout cela dépend de votre contrat de bail. Que prévoit l'article consacré à la révision du loyer ?